

POLICE GÉNÉRALE
DE FRANCE.

Passe-port

à l'Étranger,
valable pour un an.

DÉPARTEMENT
du Cantal.

Registre *1er*
N° *137*

SIGNALEMENT

Âge de *28 ans*
taille d'un mètre

67 centimètres
cheveux *Châtain*
front *Bombé*
sourcils *Châtain*
yeux *Bleus*
nez *Bien fait*
bouche *Moyenne*
barbe *Châtain*
menton *Alongé*
visage *Ovale*
teint *Ordinaire*

SIGNES PARTICULIERS :

Signature du Porteur :



Republique Française

(P. É.)

Liberté - Égalité - Fraternité

Passe-port à l'Étranger,

valable pour un an.

AU NOM DU ROI,

Republique

Nous Préfet du Cantal

Requerrons les Autorités civiles et militaires du Royaume, et prions les Autorités civiles et militaires des Etats amis ou alliés de la France, de laisser passer librement le Sieur *Berthon (Pierre) Chaudronnier* natif de *S. Mary-le-Plain* demeurant à *S. Mary-le-Plain* allant à *Berne (Suisse)* et de lui donner aide et protection en cas de besoin.

Le présent Passe-port est valable pendant quarante jours pour sortir du Royaume.

Fait à *Curillac*, le *23* *avril* *1849*.

Le Préfet,

Par le Préfet,

Le Secrétaire général,



Blanc

Prix du Passe-port: DIX FRANCS.